



Envoyé en préfecture le 05/07/2022  
Reçu en préfecture le 05/07/2022  
Affiché le 05/07/2022  
ID : 069-200058493-20220701-B\_20220701\_3-DE

## DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

### SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B\_20220701\_3

#### ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CAILLOUX-SUR-FONTAINES AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

*Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

Le **1 juillet 2022 à 18 h 00**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 24 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au siège du syndicat sis 28-30 rue de la Baisse à Villeurbanne, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

<b>Quorum</b>	<b>5</b>
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	5

#### **PRÉSENTS :**

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

#### **ABSENTS :**

Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ, Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération N° 2022-31 de la commune de Cailloux-sur-Fontaines du 23 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Cailloux-sur-Fontaines et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

### **Le Bureau syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Cailloux-sur-Fontaines à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

**AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*